



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS ET AU SPORT SCOLAIRE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière de sport qui demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-9-1 du 17 mars 2017 relative à la politique en faveur du sport,
- VU l'avis favorable du Conseil départemental des sports et de la commission Sport et Vie associative du 17 février 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide le renouvellement des conventions de partenariat biannuelles avec les Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, jointes à la présente délibération en annexe 5,
- Alloue les subventions de fonctionnement suivantes :
 - **170 454 €**, au titre du soutien aux Comités Départementaux, pour le renouvellement de 13 conventions de partenariat avec les comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, dont les montants individualisés sont répertoriés sur l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
 - **84 500 €**, au titre du soutien aux Comités départementaux, en faveur de 6 partenariats signés en 2016 avec les Comités Départementaux de Rugby, Athlétisme, Vol libre, Escrime, Football et pour lesquels le montant respectif de l'annuité de cette seconde année figure en annexe 2 jointe à la présente délibération,
 - **13 000 €** au Conseil Départemental des Sports (CDS), pour les actions recensées sur l'annexe 3 jointe à la présente délibération,
 - **50 000 €** à l'UNSS au titre du soutien au sport scolaire, conformément à l'annexe 4 jointe à la présente délibération,
 - **18 000 €** au Cercle de Voile de Mulhouse au titre du sport scolaire figurant sur l'annexe 4 jointe à la présente délibération,
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat avec ces comités ainsi qu'avec l'UNSS et le CVM jointes en annexe 5 à la présente délibération,
- Précise que ces dépenses seront imputées comme suit au Budget départemental 2017 :

Conventions avec comités départementaux	CDS	Sport scolaire
E732	E732	E732
25576	25572	25579
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574
254 954,00 €	13 000,00 €	68 000,00 €

et que le versement de ces subventions se fera selon les modalités définies dans les conventions et rappelées sur les annexes 1 à 4 jointes à la présente délibération.

Marc SCHITTLY ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président du Conseil départemental des sports.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric STRAUMANN', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité
1 non participation : M. TRIMAILLE